



# Bulletin Officiel

N° 4955 Vendredi 09 Octobre 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

### AVIS DU CME

- AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -

- DISPENSE A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE D'ACHAT SOIT SOUS FORME D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SOIT SOUS FORME D'UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS VISANT LE RESTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES TUNISIE -SAH- 3-4

### AVIS DE SOCIETES

-PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE EL WIFACK LEASING 5-7

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE NEW BODY LINE 8-9

### REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI -SIHM- 9

### VISA DU CME

EL WIFACK LEASING 10-17

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATIJARI BANK SUBORDONNE 2015 » 18-24

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ASSURANCES BIAT 25

### COURBE DES TAUX

26

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

### ANNEXE

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

- LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

## RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2015, au plus tard le 20 octobre 2015.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société .....publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**AVIS DU CMF**

**- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres dans le capital de la Société d'Articles Hygiéniques -SAH-.**

**- Dispense à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre d'achat soit sous forme d'une offre publique d'achat soit sous forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -SAH-.**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques -SAH- et du public que :

- En date du 11 septembre 2015, une société holding dénommée «JM Holding» a été constituée avec un capital de 10 000 dinars, dans lequel Mme Jalila Mezni (principale actionnaire de la Société d'Articles Hygiéniques -SAH-) détient individuellement et directement une part de 99,4% ;
- La société SAH est en cours de négociation pour l'entrée en partenariat avec un fonds d'investissement étranger dans une approche de développement sur de nouveaux marchés ;
- Mme Jalila Mezni envisage, dans une première étape, de céder la totalité de sa participation dans le capital de la société SAH, soit 29 409 063 actions (représentant 67,02% du capital de la dite société), à la société « JM Holding ». A l'issue de cette opération, la société « JM Holding » détiendra un nombre de droits de vote dans le capital de la société SAH dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de ladite société ;
- Mme Jalila Mezni projette, dans une seconde étape, de céder 49% du capital de la société « JM Holding » au profit du fonds d'investissement étranger sus mentionné. Ainsi, et au terme de cette opération, la part en droits de vote de Mme Jalila Mezni dans le capital de la société Holding sera de 51% ;

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, a déposé au CMF une demande, au nom de la société « JM Holding », sollicitant une autorisation pour l'acquisition du bloc de titres sus visé et une dispense de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la société SAH, et ce, conformément aux dispositions

- Suite -

- de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 6 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu les dispositions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse ;

-Vu la demande d'autorisation d'acquisition de bloc de titres et de dispense sus mentionnée;

-Considérant que l'opération d'acquisition du bloc de titres par la société « JM Holding » :

- n'aura pas d'incidence sur le contrôle de la société SAH, dans la mesure où Mme Jalila Mezni, en sa qualité d'actionnaire détenant le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société holding, conserve le pouvoir de décision aussi bien sur le plan économique que financier concernant la société SAH ;
- ne porte pas, par conséquent, atteinte aux intérêts des actionnaires de la société SAH ;

Par décision, n° 49 datée du 1er octobre 2015, a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de titres sus mentionné et de dispenser la société « JM Holding » de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la société SAH et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

Toutefois, toute personne qui, ultérieurement, viendrait à acquérir, d'une manière individuelle ou de concert, directement ou indirectement, une part de droits de vote dans le capital de la société « JM Holding », dépassant la part détenue par Mme Jalila Mezni et les personnes avec qui elle agirait de

concert, qui serait de nature à conférer à cette personne le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société holding, de manière à lui permettre de déterminer les décisions relatives à la société SAH, sera soumise aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE EL WIFACK LEASING**

*Société en cours de conversion en banque universelle islamique sous la nouvelle dénomination sociale  
WIFACK INTERNATIONAL BANK « WIB »*

**1. LES PARTIES AU PACTE****Pour les personnes physiques :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et prénom : Mohamed MELLOUSSE</li> <li>• Adresse : Mednine –Tunisie-.</li> <li>• Numéro de la carte d'identité nationale: CIN n° 01273527</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et prénom : Mohamed Hédi BEN AYED</li> <li>• Adresse : 6, Rue des fruits, Chotrana 2 Ariana -Tunisie.</li> <li>• Numéro de la carte d'identité nationale: CIN n° 00179310</li> </ul>
En qualité d'actionnaires de référence	

**Pour les personnes morales :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénomination sociale: « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" »</li> <li>• Adresse : King Khaled Street P.O.Box 54069, 2514 Djeddah- Royaume de l'Arabie Saoudite-.</li> <li>• Numéro RC ou équivalent:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénomination sociale: La Caisse des Dépôts et Consignation « CDC »</li> <li>• Adresse : 7, Rue Abou Hamed El Ghazali. Jardin du Japon 1073 Montplaisir Tunis</li> <li>• Numéro RC ou équivalent:</li> </ul>
En qualité d'investisseurs stratégiques	

**2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE**

**Dénomination sociale :** El Wifack Leasing (Société en cours de conversion en une banque universelle islamique sous la nouvelle dénomination sociale de Wifack International Bank « WIB »)

**Nombre d'actions composant le capital** et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : 4 000 000 actions

**3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**

- Pacte conclu et signé le 20 septembre 2015
- Le pacte entrera en vigueur à compter de la date de réalisation de l'opération de modification de l'objet social, de conversion en banque universelle islamique et d'augmentation de son capital social de 20 à 150 MDT, et demeurera en vigueur entre les parties pour une période de 15 ans renouvelable sur accord écrit des Parties.

- Suite -

**4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFÉRANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :**

Avant la réalisation de l'opération de conversion et d'augmentation de capital sus-indiqués, les pourcentages du capital et des droits de vote sont les suivants :

- Mohamed MELLOUSSE : 5,643%
- Mohamed Hedi BEN AYED : 14,588%
- Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" : 0%
- Caisse des Dépôts et Consignation « CDC » : 0 %

Après la réalisation de l'opération, le 2015, les pourcentages du capital et des droits de vote sont les suivants :

- Mohamed MELLOUSSE : 3,386%
- Mohamed Hedi BEN AYED : 8,753%
- Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" : 30,00%
- Caisse des Dépôts et Consignation « CDC » : 10,00 %

**5. LA TENUE DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

L'étude de la stratégie de développement de la société El Wifack Leasing a amené ses dirigeants à penser à surmonter les limites de l'activité du leasing axée sur un seul produit (le crédit bail), et à saisir l'opportunité de se reconvertir en banque universelle islamique, pour pouvoir se diversifier et proposer des produits de la finance islamique qui sont d'actualité et en plein essor. Pour se faire, l'entrée dans le capital de partenaires stratégiques techniques et financiers, s'avère une clef de réussite incontournable.

La société EL Wifack Leasing a réussi à avoir l'accord des deux investisseurs stratégiques pour la signature d'un pacte d'actionnaires avec deux actionnaires de référence.

Le pacte en question prévoit notamment :

- l'engagement des deux investisseurs stratégiques à souscrire à la partie de l'augmentation de capital qui leur a été réservée, avec l'engagement réciproque des deux actionnaires de référence de participer à l'augmentation de capital en numéraire en exerçant leur droit préférentiel de souscription, et de maintenir, après ladite augmentation et pendant toute la période de validité du pacte, leur participation inchangée sauf dérogation expressément prévue dans ledit pacte,
- L'engagement de la WIB à conduire ses affaires selon une bonne et saine pratique des affaires et selon les standards d'éthiques les plus élevés ;
- les conditions de collaboration des partenaires dans la gestion de la société, et détaille l'implication des deux investisseurs stratégiques dans les décisions importantes de gestion, dont notamment la nomination, la révocation et la fixation de la rémunération du PDG ainsi que d'autres postes clés de direction, l'approbation de business plan, l'émission de valeurs mobilières et le rachat d'actions, la création/cession de filiales, le recrutement des personnes clés et leur rémunération, etc....

Afin de consolider la bonne gouvernance de la société, le pacte définit la composition du Conseil d'Administration, et les conditions de nomination de chaque membre, en prévoyant notamment la nomination de deux administrateurs indépendants ainsi que les règles de répartition des autres sièges dans le Conseil dont deux (02) d'entre eux au profit de ICD et un (01) au profit de la CDC. Le

- Suite -

---

- pacte impose aussi les règles de prise de décision dans les Conseils notamment en ce qui concerne le quorum et la majorité nécessaires.
- Les conditions de tenue et de prise de décision dans les Assemblées Générales notamment la fixation du quorum et de la majorité nécessaires,
- La création de différents comités, les conditions de nomination, de révocation et de remplacement,
- Le droit à l'information et le droit d'audit,
- Enfin, le pacte prévoit les modalités et les conditions de transfert des valeurs mobilières émises par la WIB, le droit de préemption, de la sortie conjointe minoritaire prioritaire de ICD et CDC, de la sortie conjointe majoritaire prioritaire de ICD et le droit de retrait de la ICD et de la CDC..

## 6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

## 7. SIGNATAIRE(S)

Mohamed MELLOUSSE

Mohamed Hedi BEN AYED

ICD  
Représentée par son CEO et Directeur Général  
M. Khaled M. Ali ABOODI

CDC  
Représentée par son Directeur Général  
M. Jamel BEL HADJ

A Tunis Le

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.****Société NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015:**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30/09/2015**

Indicateurs	3 <sup>ème</sup> Trimestre			Cumul du 01/01 au 30/09			Exercice 2014 définitif
	2015	2014	Var (%)	2015	2014	Var (%)	
Production Lingerie femme (En Pièces)	31 053	33 640	-7,69%	162 419	135 212	20,12%	189 459
Production Lingerie homme (En Pièces)	27 868	15 434	80,56%	42 296	38 866	8,83%	53 240
Production Lingerie intelligente (En Pièces)	182 809	202 013	-9,51%	718 078	564 106	27,29%	881 082
<b>Total Production vendue (en Pièces)</b>	<b>241 730</b>	<b>251 087</b>	<b>-3,73%</b>	<b>922 793</b>	<b>738 184</b>	<b>25,01%</b>	<b>1 123 781</b>
À Lingerie femme (En DT)	137 964	193 577	-28,73%	846 968	699 459	21,09%	1 075 709
À Lingerie homme (En DT)	85 377	59 696	43,02%	141 936	159 898	-11,23%	214 634
À Lingerie intelligente (En DT)	1 058 326	1 249 393	-15,29%	3 563 024	3 512 219	1,45%	5 463 796
<b>Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>1 281 667</b>	<b>1 502 666</b>	<b>-14,71%</b>	<b>4 551 927</b>	<b>4 371 576</b>	<b>4,13%</b>	<b>6 754 139</b>
Investissements nets (En DT)	26 380	54 504	-51,60%	252 703	262 917	-3,88%	588 225
endettement LMT (En DT)	0	0		0	0		0

(i)- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 30 septembre 2015, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés **provisoirement** à la date de cette publication.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2014 sont audités et définitifs.

**COMMENTAIRES****I- PRODUCTION VENDUE**

- La production totale vendue a enregistré, courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, une régression de 3,73 % par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de 251 087 à 241 730 pièces produites, soit 9 357 pièces en moins.
- Cette régression de la production totale s'explique par la baisse de la production des deux gammes de la lingerie femme et de la lingerie intelligente qui ont enregistré, courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 respectivement, une régression de 7,69 et 9,51 % par rapport au même trimestre de 2014.
- **En revanche, la production totale vendue courant les neuf premiers mois de l'année 2015 a enregistré une évolution de 25,01% en comparaison avec la même période de l'année 2014.**

**II - CHIFFRE D'AFFAIRES**

- Le chiffre d'affaires a aussi enregistré une régression de 14,71% courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de 1 502 666 DT à 1 281 667 DT. Cette régression s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des deux gammes de la lingerie femme et de la lingerie intelligente. En effet :
  - La gamme de la lingerie femme a enregistré, courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, une régression de 28,73 % par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de 193 577 DT à 137 964 DT.
  - La gamme de la lingerie intelligente a enregistré, courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, une régression de 15,29% par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de 1 249 393 DT à 1 058 326 DT.

- Suite -

- La régression du chiffre d'affaires (14,71%) est plus importante que celle de la production (3,73 %) à cause du fait que le prix moyen des articles commandées courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 est inférieur à celui des articles commandées courant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.
- **En revanche, le chiffre d'affaires total réalisé courant les neuf premiers mois de l'année 2015 a enregistré une évolution de 4,01% en comparaison avec la même période de l'année 2014.**

### III - INVESTISSEMENTS

- Les investissements réalisés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2015 et touchant l'appareil de production ont atteint 26 380 DT.

### VI - ENDETTEMENT

- L'encours endettement à moyen terme de la société NEW BODY LINE au 30/09/2015 est **nul**.

2015 - AS - 2981

## AVIS DES SOCIETES

### REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

#### **SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI -SIHM-** Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48- 4089 -El Kantaoui- Hammam Sousse-

La Société d'Investissements Hôteliers EL MOURADI -SIHM- porte à la connaissance des détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « SIHM 2008 »\* visé par le CMF en date du 15/08/2008 sous le n°08-621 que, considérant la conjoncture que connaît le secteur touristique, la société SIHM s'est vue contrainte de recourir à d'autres ressources pour honorer ses engagements.

En conséquence, le déblocage des fonds nécessaires pour le paiement de l'échéance du 12/09/2015 de l'emprunt obligataire sus mentionné aura lieu durant la première semaine du mois de novembre 2015.

A cet effet, la société SIHM informe les détenteurs d'obligations « SIHM 2008 » **du report au 12/11/2015 du paiement de la dernière échéance dudit emprunt.**

Les montants non payés à l'échéance du 12/09/2015, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 6,4%.

\*Selon les termes du prospectus, l'emprunt « SIHM 2008 » est assorti d'une garantie à première demande des banques suivantes : Atijari Bank (4 MD), STB (4 MD), Amen Bank (3 MD) et BNA (3 MD).

2015 - AS - 2982

## AVIS DES SOCIETES

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## El Wifack Leasing

### Société en cours de modification de l'objet social et de conversion en une banque universelle islamique<sup>1 2</sup>

Société Anonyme au capital social de 20.000.000 de dinars divisé  
en 4.000.000 d'actions de valeur nominale 5 dinars  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba  
-4100 Médenine- BP : 356

### Décision à l'origine de l'émission

Dans le cadre de la mise en œuvre de la modification de l'objet social de la société El Wifack Leasing, et de sa conversion en une banque universelle islamique, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société réunie en date du 28/08/2015 suivant convocation du Conseil d'Administration du 05/06/2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 130 MDT pour le porter de 20 MDT à 150 MDT et ce, en trois opérations simultanées comme suit :

- **1ère opération** : Augmentation par incorporation de réserves pour un montant total de Dix millions de dinars (10 000 000 DT), pour porter le capital de 20 MDT à 30 MDT et ce, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse.
- **2<sup>ème</sup> opération** : Augmentation en numéraire pour un montant de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT), à libérer intégralement à la souscription, pour porter le capital de 30 MDT à 90 MDT et ce, par l'émission au pair (5DT) et sans prime d'émission, de 12 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT. Ladite augmentation de capital profite aux propriétaires des 4 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.
- **3<sup>ème</sup> opération** : Augmentation en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires propriétaires des 4 000 000 actions anciennes, pour un montant de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT), pour

---

<sup>1</sup>Suite à une décision de l'AGE du 28/08/2015.

<sup>2</sup> Selon les projets des statuts soumis à l'AGE du 28/08/2015, la société El Wifack Leasing changera sa dénomination sociale en Wifack International Bank. Ce changement interviendra en cas d'aboutissement de l'opération de conversion de la société et de réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération.

- Suite -

porter le capital de 90 MDT à 150 MDT et ce, par l'émission au pair (5DT) et sans prime d'émission, de 12 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune à réserver à deux nouveaux partenaires stratégiques.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 5<sup>ème</sup> résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la modification de l'objet social de la société El wifack leasing et de sa conversion en une banque universelle islamique. Elle a notamment pour but :

- D'anticiper le respect du minimum de capital qui est exigé des banques de la place,
- De financer l'ambitieux programme d'investissement et de développement de la banque,
- De doter la société des fonds nécessaires à sa nouvelle activité de banque islamique, s'appuyant essentiellement sur ses fonds propres et les dépôts de sa clientèle,
- De permettre l'entrée de deux investisseurs stratégiques qui sont d'une grande utilité pour la conversion de la société en une banque universelle islamique.

### **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 130 MD répartis comme suit :

- 10 MDT par incorporation de réserves et par l'attribution de 2 000 000 actions nouvelles gratuites,
- 60 MDT par souscription en numéraire et par émission de 12 000 000 actions nouvelles, moyennant l'exercice des propriétaires des 4 000 000 actions anciennes de leur droit préférentiel de souscription,
- 60 MDT par souscription en numéraire et par émission de 12 000 000 actions nouvelles, avec renonciation des anciens actionnaires propriétaires des 4 000 000 d'actions à leur droit préférentiel de souscription au profit de deux investisseurs stratégiques, à savoir « **Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD"** » et la **Caisse de Dépôt et Consignation « CDC »**.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

## **1. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites**

### **1.1. Montant**

Le capital sera augmenté par incorporation de réserves pour un montant total de Dix millions de dinars (10 000 000 DT) à puiser à concurrence de 9,5 MDT de la prime d'émission et à concurrence de 0,5 MDT des réserves statutaires, pour le porter de 20MDT à 30 MDT, et ce par l'émission de 2 000 000 actions gratuites nouvelles de nominal 5 DT chacune.

### **1.2. Droit d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires propriétaires des 4 000 000 actions anciennes et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de **(1) action gratuite pour (2) actions anciennes**.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **12/10/2015**.

- Suite -

### **1.3. Jouissance en dividendes**

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **2. Augmentation de capital en numéraire avec exercice du droit préférentiel de souscription.**

### **2.1. Montant**

Conjointement à l'augmentation de capital par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT), pour le porter de 30 MDT à 90 MDT, et ce par l'émission de 12 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

### **2.2. Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au pair (sans prime d'émission), au prix d'émission de Cinq (5) dinars par action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

### **2.3. Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires porteurs des 4 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de **3 actions nouvelles pour 1 action ancienne**. La société EL WIFACK LEASING<sup>1</sup> ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
  
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas éventuellement souscrit par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.4. Période de souscription**

La souscription aux 12 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **12/10/2015 au 06/11/2015 inclus**<sup>2</sup>

### **2.5. Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société EL WIFACK LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action.

<sup>3</sup> Selon les projets des statuts soumis à l'AGE du **28/08/2015**, la société EL Wifack Leasing changera sa dénomination sociale en Wifack International Bank. Ce changement interviendra en cas d'aboutissement de l'opération de conversion de la société et de réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération.

<sup>4</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **06/11/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **32011788115036714116** ouvert sur les livres d'ALBARAKA BANK – Agence Centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **06/11/2015 à 16H** à la **Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »**, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté –IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **2.7. Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites, délivrée par La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8. Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **2.9. Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les 12 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **3. Augmentation de capital réservée par souscription en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.**

### **3.1. Montant**

Conjointement aux deux opérations d'augmentation de capital par incorporation de réserves et en numéraire avec exercice du droit préférentiel de souscription, le capital social sera augmenté de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires propriétaires des 4 000 000 actions anciennes, pour le porter de 90 MDT à 150 MDT, et ce par l'émission de 12 000 000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire par deux investisseurs stratégiques.

- Suite -

### **3.2. Prix d'émission**

Cette émission sera opérée au pair (sans prime d'émission), au prix d'émission de Cinq (5) dinars chacune. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

### **3.3. Suppression du droit préférentiel de souscription**

La souscription à cette tranche de l'augmentation de capital en numéraire est réservée, après suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions anciennes, au profit de deux investisseurs stratégiques, dans les proportions suivantes :

- 9 000 000 actions, correspondant à une augmentation de capital de 45 MDT, seront réservées, suite à la renonciation expresse des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, à « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector «ICD» », moyennant la libération d'un montant de Quarante Cinq Million de dinars (45 MDT), intégralement à la souscription,
- 3 000 000 actions, correspondant à une augmentation de capital de 15 MDT, seront réservées, suite à la renonciation expresse des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, à la Caisse de Dépôt et Consignation « CDC », moyennant la libération d'un montant de Quinze Million de dinars (15 MDT), intégralement à la souscription.

### **3.4. Période de souscription**

La souscription aux 12 000 000 actions nouvelles émises en numéraire, réservées à ces deux investisseurs stratégiques, se fera durant la période allant **du 12/10/2015 au 06/11/2015** inclus.

### **3.5. Etablissement domiciliaire**

Les demandes de souscription des 12 000 000 actions nouvelles de la société El wifack leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital, seront reçues par la **Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »**.

En souscrivant, les bénéficiaires de la renonciation au droit préférentiel de souscription, sont tenus de verser par action souscrite le montant de 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action. Le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n°2503700000028864765 ouvert sur les livres de Banque Zitouna – Agence avenue de la liberté Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **3.6. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Chaque souscripteur à l'augmentation de capital réservée devra, durant la période de souscription, ouvrir un compte titre chez la **Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »**, remplir le bulletin de souscription figurant en annexe et verser les fonds correspondant à sa souscription.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **3.7. Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital réservée seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites, délivrée par la **Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »** et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **3.8. Mode de placement**

Les titres émis seront réservés à deux investisseurs stratégiques, à savoir « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector «ICD» » et la Caisse de Dépôt et Consignation « CDC ».

- Suite -

### **3.9. Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les 12 000 000 d'actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à **1<sup>er</sup> Janvier 2015**.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

#### **Marché des titres**

Les actions EL WIFACK LEASING<sup>1</sup> sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel d'EL WIFACK LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **12/10/2015**, droits d'attribution et de souscription détachés.

#### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **12/10/2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

<sup>5</sup> Selon les projets des statuts soumis à l'AGE du 28/08/2015, la société El Wifack Leasing changera sa dénomination sociale en Wifack International Bank. Ce changement interviendra en cas d'aboutissement de l'opération de conversion de la société et de réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites**

Les 24 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits d'attribution et des droits de souscription**

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **12/10/2015 au 06/11/2015** inclus<sup>6</sup>.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **12/10/2015**

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200132 » à partir du **12/10/2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le même code ISIN que les actions anciennes à partir de l'ouverture de l'attribution, soit **12/10/2015**.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200140 » durant la période de souscription préférentielle, soit **12/10/2015 au 06/11/2015** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200157 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB Finance – Intermédiaire en bourse.

---

<sup>6</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **06/11/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

---

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/09/2015 sous le n°15/916, du document de référence « Elwifack Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du 29/09/2015 sous le n°15/009, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 3<sup>ième</sup> trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015.**

**La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société El Wifack Leasing, Siège : Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP : 356 et sur les sites Internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), et de la société El Wifack Leasing : [www.elwifackleasing.com.tn](http://www.elwifackleasing.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ième</sup> trimestre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2015.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2015 »

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **24 juillet 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2015 d'une enveloppe allant de 60 000 000 dinars à 90 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2015» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,95% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2015 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **12 octobre 2015** et clôturées au plus tard le **30 octobre 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission(60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 octobre 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

- Suite -

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12 octobre 2015** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2015 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

<b>Dénomination de l'emprunt</b>	«Attijari bank Subordonné 2015»
<b>Nature des titres</b>	Titres de créance
<b>Forme des obligations</b>	Nominatives
<b>Catégorie des titres</b>	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination
<b>Modalités et délais de délivrance des titres</b>	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
<b>Législation sous laquelle les titres sont créés</b>	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 octobre 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **30 octobre 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 octobre 2020** pour la Catégorie A et le **30 octobre 2022** pour la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 octobre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30 octobre 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 octobre 2016** pour la catégorie A et le **30 octobre 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de 7,40 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de 7,50% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2015 (à titre indicatif) qui est égale à 4,839%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,789% pour la Catégorie A et de 6,939% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la Catégorie A et de 2,10% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la Catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt est de :

- 3 années pour la Catégorie A ;
- 5 années pour la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A (taux fixe) du présent emprunt est de 2,738 années.

La duration pour les obligations de la Catégorie B (taux fixe) du présent emprunt est de 4,297 années.

#### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « ATTIJARI BANK 2015 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Notation de la banque :**

Le 3 décembre 2014, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- Note à long terme : BB ;
- Note à court terme : B ;
- Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari Bank Subordonné 2015 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2015» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2015» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2015» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/09/2015 sous le numéro 15-915 et du document de référence « ATTIJAR BANK 2015 » enregistré par le CMF en date du 23/09/2015 sous le n°15-008.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015.

La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI BANK 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord-1080 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2015.

## AVIS DES SOCIETES

### **Augmentation de capital annoncée**

*Cet avis annule et remplace celui publié au BO n° 4950 du 02/10/2015*

### **Assurances BIAT**

**Siège Social:** Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

#### **Décision ayant autorisée l'opération :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Assurances BIAT, réunie le 22 septembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de **12 000 000 DT** afin de le porter de **10 000 000 DT** à **22 000 000DT**, et ce par l'émission de **120 000 actions nouvelles**, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune avec une prime d'émission de 40 dinars par action, soit un prix d'émission de 140 dinars l'action à libéré intégralement à la souscription.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa deuxième résolution tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de décaler le cas échéant la période de souscription, réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

**Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.**

#### **Caractéristiques de l'augmentation :**

**Montant:** 12 000 000 DT.

#### **Prix d'émission :**

L'émission porte sur 120 000 actions nouvelles de 100 dinars de nominal chacune avec une prime d'émission de 40 dinars par action, soit un prix d'émission de 140 dinars l'action à libéré intégralement à la souscription.

#### **Exercice du droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée exclusivement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel selon la parité de **six (6) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**.

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation du capital tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

**La souscription à titre irréductible** est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **six (6) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**.

**La souscription à titre réductible** est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription. Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital.

Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites, qui seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible, et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

#### **Période de souscription :**

La période de souscription a été fixée du **02/11/2015 au 16/11/2015**.

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles produiront jouissance à partir de la date de souscription et de versement relative à la présente augmentation du capital.

#### **Lieu de souscription et versement des fonds :**

Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés au crédit d'un compte indisponible intitulé « Augmentation du capital » ouvert dans les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence Avenue Hedi CHAKER Tunis Belvédère sous le numéro **« 08 104 0007432002564 01 »**.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 09 OCTOBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,838%	1 000,003
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,851%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,874%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,898%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,927%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		4,945%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,965%	1 000,849
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		4,968%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		4,992%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,045%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016		5,068%	
TN0008003147	BTC 52 SEMAINES 06/09/2016		5,115%	
TN0008003154	BTC 52 SEMAINES 04/10/2016	5,139%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,154%	950,598
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,284%	999,421
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,728%	1 016,270
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,124%		982,694
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,231%	980,458
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,255%	824,917
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,291%	975,907
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,425%	965,470
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,522%	957,388
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		965,601
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,618%		1 014,124
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,627%	944,692
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,649%		
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,670%	957,023
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,724%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	157,103	157,118		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,921	105,932		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,902	13,904		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,915	101,927		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,433	1,434		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,442	38,445		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,147	52,151		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	141,963	141,486		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	537,506	535,829		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	119,428	119,140		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	123,544	123,443		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	128,233	128,178		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,239	114,091		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	95,707	95,637		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,341	138,806		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	89,256	88,624		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	97,695	97,356		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	119,180	119,075		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,361	114,286		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	78,192	77,926		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	103,993	103,894		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	91,642	91,503		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,931	1 476,021		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 346,806	2 338,257		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	112,218	110,606		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	106,766	106,482		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,382	135,033		
28 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	134,910	132,515		
29 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,184	14,977		
30 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 117,820	5 085,387		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 954,982	4 922,725		
32 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,251	2,227		
33 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,005	1,992		
34 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,051	1,032		
35 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,028	1,027		
36 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,025	1,020		
37 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,022	1,014		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
38 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,609	107,622
39 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	103,018	103,028
40 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,923	104,934
41 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,552	101,564
42 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	103,114	103,127
43 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,446	106,456
44 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,494	103,507
45 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,837	101,847
46 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,329	104,340
47 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	101,243	101,252
48 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,377	103,388
49 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,702	102,712
50 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,694	105,706
51 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,567	104,578
52 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,721	102,730
53 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,763	101,774
54 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,941	103,951
55 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,843	101,856
56 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	103,032	103,042
57 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	104,169	104,178
58 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,819	101,831
59 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,550	102,561
60 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	104,197	104,206
61 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,665	101,675
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
62 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,478	10,479
63 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,637	102,648
64 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,912	102,923
65 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,276	102,288
66 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,059	10,060

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,693	100,767
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	59,085	58,980
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	142,106	141,862
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 447,039	1 443,888
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	109,917	109,772
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	105,698	105,455
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	87,775	87,600
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,908	16,902
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	266,500	266,653
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	29,475	29,351
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 237,529	2 241,893
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	67,110	67,027
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	52,696	52,709
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	91,940	92,115
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	96,645	96,835
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	80,835	80,896
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,082	11,085
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,049	12,046
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	14,831	14,814
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,180	14,159
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,468	12,450
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,217	11,204
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,299	10,295
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,581	10,584
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	133,864	133,713
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,585	129,467
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	8,995	9,007
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	94,520	94,400
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	18,702	18,629
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	78,611	78,266
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	81,272	80,814
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	94,948	95,100
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE *	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA *	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	87,169	87,174
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	107,642	106,679
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	99,265	97,461
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	131,942	129,948
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,139	8,968
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	109,282	107,761
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,306	117,185
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	101,681	101,537
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	96,482	96,495
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	184,506	183,427
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,485	171,340
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,119	148,005
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 926,071	12 838,910
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	17,945	17,536
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	133,180	131,145
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	96,146	95,632
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	111,987	110,141
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 385,512	8 334,937
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,452	8,411
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	94,549	92,694
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	984,003	975,226
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,233	103,262
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,553	8,419
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	94,558	92,443

\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**Les Ateliers Mécaniques du Sahel**

**-AMS-**

SIEGE SOCIAL – Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mr Hichem AMOURI et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**BILAN ARRETE AU 30/06/2015**

(Exprimé en Dinars)

<b>ACTIFS</b>	Notes	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>1</b>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		550 589	537 789	550 589
Moins : Amortissements		-531 410	-466 135	-516 898
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1.1</b>	<b>19 180</b>	<b>71 655</b>	<b>33 691</b>
Immobilisations corporelles		42 517 826	40 485 616	41 912 175
Moins : Amortissements		-34 251 359	-32 302 497	-33 154 365
Immobilisations encours		2 227 192	2 582 048	2 227 192
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1.2</b>	<b>10 493 659</b>	<b>10 765 167</b>	<b>10 985 002</b>
Immobilisations financières		842 719	1 436 401	842 401
Moins : Provisions		-12 416	-4 310	-12 416
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1.3</b>	<b>830 303</b>	<b>1 432 091</b>	<b>829 985</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>11 343 141</b>	<b>12 268 912</b>	<b>11 848 678</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	<b>1.4</b>	2 511 612	782 892	320 896
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>13 854 753</b>	<b>13 051 805</b>	<b>12 169 574</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
<b>2</b>				
Stocks		35 751 862	33 917 679	36 738 781
Moins : Provisions		-1 013 680	-961 734	-1 013 680
<b>Stocks nets</b>	<b>2.1</b>	<b>34 738 182</b>	<b>32 955 945</b>	<b>35 725 101</b>
Clients et comptes rattachés		10 099 176	7 862 252	6 730 106
Moins : Provisions		-4 229 506	-3 971 688	-3 966 474
<b>Clients nets</b>	<b>2.2</b>	<b>5 869 670</b>	<b>3 890 564</b>	<b>2 763 632</b>
Personnel et comptes rattachés	<b>2.3</b>	460 296	577 810	567 224
Etat et collectivités publiques	<b>2.4</b>	3 991 700	3 607 796	3 867 357
Comptes de régularisation	<b>2.5</b>	202 271	297 593	387 205
Débiteurs divers		0	450	0
<b>Autres Actifs Courants</b>		<b>4 654 267</b>	<b>4 483 649</b>	<b>4 821 786</b>
Placements courants		1 844 382	2 660 000	2 210 000
Moins : Provisions		-10 000	-10 000	-10 000
<b>Placements courants Nets</b>		<b>1 834 382</b>	<b>2 650 000</b>	<b>2 200 000</b>
Banque, établissements financiers et assimilés		502 504	427 806	262 177
Caisse		23 242	75 869	14 189
Régie d'avance et accreditifs		-	-	-
<b>Liquidités et équivalents de liquidi</b>	<b>2.6</b>	<b>525 745</b>	<b>503 675</b>	<b>276 366</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>47 622 246</b>	<b>44 483 833</b>	<b>45 786 884</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>61 476 999</b>	<b>57 535 638</b>	<b>57 956 458</b>

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**BILAN ARRETE AU 30/06/2015**

(Exprimé en Dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital Social		26 828 020	26 828 020	26 828 020
Réserves et primes liées au Capital		7 155 504	7 155 504	7 155 504
Résultats reportés		-20 947 390	-17 499 076	-17 499 076
Subvention d'investissement		371 906	350 074	483 183
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>13 408 040</b>	<b>16 834 522</b>	<b>16 484 448</b>
Résultat de l'exercice		-2 738 367	-2 998 325	-3 448 315
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>3</b>	<b>10 669 673</b>	<b>13 836 197</b>	<b>13 519 316</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	<b>4</b>			
Emprunts	4-1	7 399 830	6 725 508	8 138 255
Provisions pour risques et charges		315 830	235 830	315 830
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>7 715 660</b>	<b>6 961 338</b>	<b>8 454 085</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>5</b>			
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5-1</b>	<b>9 000 334</b>	<b>7 271 845</b>	<b>5 854 046</b>
Personnel & comptes rattachés		613 900	784 254	820 174
Etat et collectivités publiques		3 329 446	1 565 358	2 676 679
Créditeurs divers		2 113 824	1 354 030	1 594 693
Compte d'attente		4 533	126 533	36 533
<b>Autres passifs courants</b>	<b>5-2</b>	<b>6 061 703</b>	<b>3 830 176</b>	<b>5 128 079</b>
Emprunts et autres dettes financières		21 532 221	18 723 526	18 144 993
Découvert Bancaire		6 497 409	6 912 556	6 855 939
<b>Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>5-3</b>	<b>28 029 630</b>	<b>25 636 082</b>	<b>25 000 932</b>
<b>Total des passifs courants</b>		<b>43 091 666</b>	<b>36 738 103</b>	<b>35 983 057</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>50 807 326</b>	<b>43 699 441</b>	<b>44 437 141</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>61 476 999</b>	<b>57 535 638</b>	<b>57 956 458</b>

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2015**

**Période allant du 01/01/2015 au 30/06/2015**

*(Exprimé en Dinars)*

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Revenus	<i>6-1</i>	12 634 927	15 088 104	27 501 234
Autres produits d'exploitation		118 264	42 294	182 911
Production immobilisée		359 000	410 000	767 264
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>13 112 191</b>	<b>15 540 399</b>	<b>28 451 408</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variations des stocks de produits fabriqués		997 698	909 397	-2 128 190
Achats de matières premières consommées	<i>7-1</i>	6 129 178	7 385 180	14 309 723
Achats d'approvisionnements consommés	<i>7-2</i>	805 966	1 952 965	2 153 365
Achats de marchandises consommées		-	-	-
Charges de personnel	<i>7-3</i>	3 013 420	3 440 794	7 707 887
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>7-4</i>	1 923 762	1 823 323	3 552 866
Autres charges d'exploitation	<i>7-5</i>	1 488 820	1 413 777	3 137 216
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>14 358 843</b>	<b>16 925 436</b>	<b>28 732 868</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1 246 652</b>	<b>-1 385 038</b>	<b>-281 460</b>
Charges financières nettes	<i>7-6</i>	-1 382 474	-1 713 194	-3 242 029
Autres gains ordinaires		-	149 460	149 494
Autres pertes ordinaires		-83 241	-14 554	-10 285
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-2 712 367</b>	<b>-2 963 325</b>	<b>-3 384 279</b>
Impôt sur les bénéfices		-26 000	-35 000	-64 036
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-2 738 367</b>	<b>-2 998 325</b>	<b>-3 448 315</b>
Éléments extraordinaires		-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-2 738 367</b>	<b>-2 998 325</b>	<b>-3 448 315</b>
Effets des modifications comptables		-	-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-2 738 367</b>	<b>-2 998 325</b>	<b>-3 448 315</b>

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30/06/2015**

**Période allant du 01/01/2015 au 30/06/2015**

(Exprimé en Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat net		-2 738 367	-2 998 325	-3 448 315
Ajustement pour :				
Amortissements et Provisions	8-1	1 374 537	1 064 663	2 339 173
Résorptions pour charges à répartir	8-2	549 225	758 660	1 220 657
Variations des besoins en fonds de roulement	8-3	1 865 279	-3 339 081	-2 836 069
Reprise sur provisions		-	-	-6 963
Plus ou moins values de cession		-	-149 460	-149 460
Subventions d'investissement inscrites en résultat		-111 277	-42 294	-177 615
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>		<b>939 398</b>	<b>- 4 705 837</b>	<b>- 3 058 593</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>				
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		-605 650	-922 163	-2 236 742
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		-	149 460	149 460
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-318	-16 954	-16 954
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-	594 000
Décassements / AANC		-2 739 941	-	-
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</i></b>		<b>- 3 345 909</b>	<b>- 789 657</b>	<b>- 1 510 237</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>				
Dividendes et autres distributions versés		-	-	-
Encaissements de subventions d'investissement		-	-	268 430
Augmentation de capital		-	-	-
Encaissements provenant des crédits	8-4	17 387 780	11 285 323	30 004 897
Remboursements des crédits	8-5	-14 738 977	-8 325 862	-28 861 223
Décassements /acquisition des placements courants		-3 884 382	-	-2 200 000
Encaissements /cessions des placements courants		4 250 000	-	2 650 000
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</i></b>		<b>3 014 421</b>	<b>2 959 461</b>	<b>1 862 105</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>607 909</b>	<b>- 2 536 033</b>	<b>- 2 706 725</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>		<b>- 6 579 573</b>	<b>- 3 872 848</b>	<b>- 3 872 848</b>
<b><i>Ajustement trésorerie au début de l'exercice</i></b>				
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	8-6	<b>- 5 971 664</b>	<b>- 6 408 881</b>	<b>- 6 579 573</b>

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

**ARRETES AU 30 JUIN 2015**

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	30/06/2015	30/06/2014
Revenus	12 634 927					
Autres produits d'exploitations	118 264					
Production stockée	- 997 698					
Production immobilisée	359 000					
<b>Total</b>	<b>12 114 493</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Production</b>	<b>12 114 493</b>	<b>14 631 002</b>
<b>Production</b>	<b>12 114 493</b>	Achats consommés	6 935 143	<b>Marge sur cout matières</b>	<b>5 179 350</b>	<b>5 292 857</b>
Marges sur coût matières	5 179 350					
Subventions d'exploitations	-	Autres charges Externes	1 388 253			
<b>Total</b>	<b>5 179 350</b>	<b>Total</b>	<b>1 388 253</b>	<b>* Valeur Ajoutée brute</b>	<b>3 791 097</b>	<b>3 965 949</b>
Valeur Ajoutée Brute	3 791 097	Impôts et taxes	100 567	<b>* Exédent brut</b>		
		Charges de personnel	3 013 420	<b>(ou Insuffisance)</b>		
<b>Total</b>	<b>3 791 097</b>	<b>Total</b>	<b>3 113 987</b>	<b>d'exploitation</b>	<b>677 110</b>	<b>438 285</b>
- Exédent brut d'exploitation	677 110	Charges financières	1 697 690			
Autres produits ordinaires	-	Dotations aux Amortissement et aux	1 923 762			
Produits financiers	315 216	Provisions ordinaires				
		Autres Pertes	83 241			
<b>Total</b>	<b>992 326</b>	<b>Total</b>	<b>3 704 693</b>	<b>Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés</b>	<b>- 2 712 367</b>	<b>- 2 963 325</b>
Transferts et reprise de charges	-	Impot sur le résultat ordinaire	26 000	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 2 738 367</b>	<b>- 2 998 325</b>
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modificat <sup>o</sup> comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>- 2 738 367</b>	<b>- 2 998 325</b>

# **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

## **1-1.REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

## **1-2. NOTE SUR LA DATE D'ARRETE DES ETATS FINANCIERS**

La situation semestrielle commence le premier Janvier et finit le trente Juin.

## **1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

### **1.3.1 - Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

Une Licence acquise en Août 2009 et amortissable sur 3 ans à partir de cette date.

### 1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les« AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériel industriel	15%	10%	12,50%
- Outillage industriel	15%	20%	-
- Matériel de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériel informatique	33,33%	15%	-
- Matériel divers	15%	10%	12,50%

### 1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

### 1.3.4 -Les stocks

#### - Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

#### - Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêté comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

#### - Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

### **1.3.5 – Les titres de participation**

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins values.

Seules les moins values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

### **1.3.6 – prise en compte des gains et des pertes de change et sur la couverture contre les risques de change ;**

La constatation des produits et des charges obéit au principe comptable de «l'indépendance des exercices ». Ainsi, les produits et les charges sont rattachés à l'exercice comptable au cours duquel ils sont acquis ou dus.

Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1- LES ACTIFS NON COURANTS

#### 1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels d'application utilisés par la société et une licence. Elles totalisent 550 589 Dinars au 30/06/2015 et sont amorties à concurrence de 531 410 Dinars à la même date, d'ou une VCN de 19 180 Dinars.

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Logiciels	404 199	391 399	404 199
License	146 391	146 391	146 391
<b><i>Total Immobilisations Incorporelles</i></b>	<b><i>550 589</i></b>	<b><i>537 789</i></b>	<b><i>550 589</i></b>
Amortissement	531 410	466 135	516 898
<b><i>Total Amortissements</i></b>	<b><i>531 410</i></b>	<b><i>466 135</i></b>	<b><i>516 898</i></b>
<b><i>Net Immobilisations incorporelles</i></b>	<b><i>19 180</i></b>	<b><i>71 655</i></b>	<b><i>33 691</i></b>

#### 1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 10 493 659 Dinars au 30/06/2015, contre 10 765 167 Dinars au 30/06/2014.

Le détail des immobilisations corporelles durant le premier semestre 2015, se résume en ce qui suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Terrain	52 493	52 493	52 493
Construction	3 179 334	3 179 334	3 179 334
Amortissement	3 171 669	3 150 349	3 166 459
Installations générales Agenc & Aménag	6 941 537	6 308 000	6 832 222
Amortissement	4 924 444	4 578 007	4 742 860
Matériel Industriel	17 705 298	17 187 575	17 656 462
Amortissement	14 840 588	13 858 328	14 358 416
Outillage industriel	10 042 925	9 293 821	9 659 179
Amortissement	7 617 241	7 126 152	7 353 532
Matériel de transport	1 416 670	1 375 824	1 386 276
Amortissement	851 726	899 400	760 035
Equipements de Bureaux	335 331	322 940	330 241
Amortissement	299 915	279 793	290 406
Matériel informatique	918 837	895 695	915 668
Amortissement	887 293	866 862	877 228
Matériel divers	1 925 400	1 869 934	1 900 301
Amortissement	1 658 483	1 543 607	1 605 429
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>	<b>42 517 826</b>	<b>40 485 616</b>	<b>41 912 175</b>
<b>Total Amortissements</b>	<b>34 251 359</b>	<b>32 302 497</b>	<b>33 154 365</b>
<b>Net Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 266 467</b>	<b>8 183 119</b>	<b>8 757 810</b>
Immobilisations encours	2 227 192	2 582 048	2 227 192
<b>Total Immobilisations Encours</b>	<b>10 493 659</b>	<b>10 765 167</b>	<b>10 985 002</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2015

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 01/01/2015	VALEURS D'ACQUISITIONS				Cessions	Valeur Brute au 30/06/2015	Amortissements au 01/01/2015	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			Amortissements au 30/06/2015	Valeur Comptable Nette
			Nouvelles acquisitions	Reclassements	Régularisation	Immob. après Régularisation				Reprises	Régularisation	Dotation de l'exercice		
Logiciels	33%	404 199				404 199		404 199	403 787			412	404 199	0
Concessions, brevets et licences	14,28%	146 391				146 391		146 391	113 111			14 099	127 210	19 180
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>550 589</b>	<b>0</b>		<b>-</b>	<b>550 589</b>	<b>-</b>	<b>550 589</b>	<b>516 898</b>		<b>-</b>	<b>14 511</b>	<b>531 409</b>	<b>19 180</b>
Terrains		52 493				52 493		52 493	-			-	-	52 493
Constructions	5%	3 179 334				3 179 334		3 179 334	3 166 458			5 210	3 171 668	7 666
Agencements et Aménagements Constructions	10%	6 832 223	109 315			6 941 538		6 941 538	4 590 637			181 584	4 772 222	2 169 316
Matériels Industriels	15% et 33,33%	17 656 462	48 836			17 705 298		17 705 298	14 358 415			482 172	14 840 587	2 864 712
Outils Industriels	15%	9 659 179	383 746			10 042 925		10 042 925	7 353 532			263 710	7 617 242	2 425 684
Matériels de Transport	20%	1 386 276	30 394			1 416 670		1 416 670	912 259			91 691	1 003 949	412 720
Matériels divers	15%	1 900 301	25 100			1 925 401		1 925 401	1 605 429			53 054	1 658 483	266 918
Equipements de Bureau	20%	330 240	5 090			335 330		335 330	290 406			9 509	299 915	35 415
Matériels Informatiques	15% et 33,33%	915 668	3 169			918 838		918 838	877 229			10 065	887 293	31 545
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>41 912 177</b>	<b>605 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 517 827</b>	<b>-</b>	<b>42 517 827</b>	<b>33 154 365</b>		<b>0</b>	<b>1 096 994</b>	<b>34 251 359</b>	<b>8 266 469</b>
Immobilisations Corporelles en cours		2 227 193				2 227 193		2 227 193	-			-	-	2 227 193
<b>TOTAL</b>		<b>44 689 959</b>	<b>605 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 295 610</b>	<b>0</b>	<b>45 295 610</b>	<b>33 671 263</b>		<b>0</b>	<b>1 111 505</b>	<b>34 782 768</b>	<b>10 512 842</b>

### 1-3- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 830 303 Dinars au 30/06/2015, contre un solde net de 1 432 091 Dinars au titre du premier semestre 2014. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Titres de Participation (1)	793 993	1 387 993	793 993
Dépôts et cautionnements	48 726	48 408	48 408
<b>Solde brut</b>	<b>842 719</b>	<b>1 436 401</b>	<b>842 401</b>
Provisions	12 416	4 310	12 416
<b>Solde net</b>	<b>830 303</b>	<b>1 432 091</b>	<b>829 985</b>

(1) : Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société « A.M.S »). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

#### 1-3-1 Le pourcentage de détention des placements à long terme

Titres	Valeur Brute au 30-06-2015	Provision	Provision en %	Valeur Nette au 30-06-2015	Nombre d'actions	% détention
AMS EUROPE	554400	0		554400	30000	100,00%
<b>Total des participations détenues sur les sociétés filiales</b>	<b>554 400</b>	<b>0</b>		<b>554 400</b>		
STBINVEST	180000	0		180000	18000	0,5%
STB	30283	8106	26,77%	22177	4569	0,00244%
Foire Internationale de Sousse	20000			20000	4000	1,11%
SKANES PALACE	3000	3000		0	300	0,0038%
HOTEL L'OASIS	1310	1310	100%	0	131	0,00336%
TUNICODE	3000	0	100%	3000	3	0,79%
Banque Tunisienne de Solidarité	2000	0		2000	200	0,01%
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>239 593</b>	<b>12 416</b>		<b>227 177</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>793 993</b>	<b>12 416</b>		<b>781 577</b>		

#### **1-4- Les autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 2 511 612 Dinars au 30/06/2015, contre un solde net de 782 892 Dinars au titre du premier semestre 2014. Ils se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Charges à répartir Bourse	-	125 991	24 232
Charges à répartir CCL	2 511 612	656 901	296 664
<b>Total Autres actifs non Courants</b>	<b>2 511 612</b>	<b>782 892</b>	<b>320 896</b>

Le détail des autres actifs non courants durant le premier semestre 2015, se résume en ce qui suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeurs brutes au 31/12/2014</b>	<b>Acquisitions 30/06/2015</b>	<b>Valeurs brutes au 30/06/2015</b>	<b>Amortis au 31/12/2014</b>	<b>Dotations au 30/06/2015</b>	<b>Amortis. au 30/06/2015</b>	<b>VCN au 30/06/2015</b>
Charges à répartir liées à l'introduction en bourse	72 696	-	72 696	48 464	24 232	72 696	-
<b>Total 1</b>	<b>72 696</b>	<b>-</b>	<b>72 696</b>	<b>48 464</b>	<b>24 232</b>	<b>72 696</b>	<b>-</b>
Charges à répartir 1ère opération CCL	3 051 410	-	3 051 410	2 754 745	296 665	3 051 410	-
Charges à répartir 2ème opération CCL	-	2 739 940	2 739 940	-	228 328	228 328	2 511 612
<b>Total 2</b>	<b>3 051 410</b>	<b>2 739 940</b>	<b>5 791 350</b>	<b>2 754 745</b>	<b>524 993</b>	<b>3 279 738</b>	<b>2 511 612</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 124 106</b>	<b>2 739 940</b>	<b>5 864 046</b>	<b>2 803 209</b>	<b>549 225</b>	<b>3 352 434</b>	<b>2 511 612</b>

## **2- LES ACTIFS COURANTS**

### **2-1- Stocks**

Les stocks présentent un solde net de 34 738 182 Dinars au 30/06/2015, contre un solde net de 32 955 945 Dinars au titre du premier semestre 2014. Cette variation se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières premières	2 788 177	3 305 128	3 002 836
Provisions	64 898	64 898	64 898
Pièces Composantes	4 231 690	3 969 009	3 859 729
Provisions	253 226	253 226	253 226
Matières Consommables (*)	2 615 710	2 738 724	2 742 466
Provisions	350 737	350 737	350 737
Produits finis	4 669 540	4 451 159	5 495 767
Provisions	185 358	133 412	185 358
Produits en Cours	16 471 602	14 413 496	16 531 742
Provisions	119 218	119 218	119 218
Emballages	549 108	545 795	562 494
Provisions	40 244	40 244	40 244
Déchets	3 322 996	3 559 595	3 434 328
Stocks en Douanes	1 103 038	934 773	1 109 419
<b>Total Stocks</b>	<b>35 751 861</b>	<b>33 917 679</b>	<b>36 738 781</b>
<b>Total Provision</b>	<b>1 013 680</b>	<b>961 734</b>	<b>1 013 680</b>
<b>Net Stocks</b>	<b>34 738 182</b>	<b>32 955 945</b>	<b>35 725 101</b>

(\*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables). Des travaux d'identification sont engagés pour séparer les pièces de rechange spécifiques de celles consommables.

## 2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 5 869 670 Dinars au 30/06/2015 contre 3 890 564 Dinars au titre du premier semestre 2014. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<b>Clients Revendeurs</b>	<b>2 787 262</b>	<b>2 305 049</b>	<b>2 688 530</b>
- Provisions Pour dépréciations	- 63 527	-	
<b>Clients non revendeurs</b>	<b>2 071 018</b>	<b>551 796</b>	<b>348 624</b>
- Provisions Pour dépréciations	- 301 253	- 200 000	-201 749
Clients Etrangers	355 071	934 074	360 222
Clients Retenu de Garantie	226 924	101 037	180 024
Clients Etrangers Effets à recevoir	31 712	31 712	31 712
Clients Effets à recevoir	50 263	43 082	27 253
Clients Avances/Commandes	- 2 903	- 1 075	-2 884
<b>Total autres clients</b>	<b>661 067</b>	<b>1 108 830</b>	<b>596 328</b>
- Provisions Pour dépréciations	- 129 844	- 132 798	-129 842
Clients Chèques impayés	1 762 805	1 720 144	1 728 644
Clients Effets impayés	2 314 851	2 048 120	2 137 670
- Provisions / déprécia Chèques impayés	- 1 323 949	- 1 273 949	-1 273 949
- Provisions / déprécia Effets impayés	- 1 486 205	- 1 436 205	-1 436 205
Clients douteux ou litigieux	308 098	308 098	308 098
- Provisions Pour dépréciations	- 308 098	- 312 107	-308 098
Clients en Contentieux	616 630	616 630	616 630
- Provisions Pour dépréciations	- 616 630	- 616 630	-616 630
Clients Crédateurs	- 2 424	- 2 424	-2 424
RRR à accorder aux Clients	- 420 131	- 793 989	-1 691 993
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>10 099 176</b>	<b>7 862 254</b>	<b>6 730 106</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>- 4 229 506</b>	<b>- 3 971 689</b>	<b>-3 966 474</b>
<b>Net Clients et Comptes rattachés</b>	<b>5 869 670</b>	<b>3 890 565</b>	<b>2 763 632</b>

## 2-3- Personnel et comptes rattachés

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 460 296 Dinars au 30/06/2015 contre 577 810 Dinars au 30/06/2014. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Prêts au personnel	19 489	19 489	19 489
Avances au Personnel	71 227	65 413	110 509
Vêtements de Travail	16 431	16 431	16 431
Prêts au personnel sur fonds social	395 851	519 207	463 526
Autres	28	-	
<b>Total Brut</b>	<b>503 026</b>	<b>620 540</b>	<b>609 955</b>
<b>Provisions</b>	<b>42 731</b>	<b>42 731</b>	<b>-42 731</b>
<b>Total Net</b>	<b>460 296</b>	<b>577 810</b>	<b>567 224</b>

## **2-4- Etat et collectivités publiques**

Les créances de la société envers l'« Etat et les collectivités publiques » présentent un solde net de 3 991 700 Dinars au 30/06/2015 contre 3 607 796 Dinars au 30/06/2014. Cette variation se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Taxes de Formation Professionnelle	686 172	744 673	710 920
Acomptes Provisionnels	3 092 401	2 522 644	2 522 644
Avance sur IS	41 105	73 635	135 082
Retenues a la source / Clients	172 023	266 845	498 711
<b>Total</b>	<b>3 991 700</b>	<b>3 607 796</b>	<b>3 867 357</b>

## **2-5- Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation présentent un solde de 202 271 Dinars au 30/06/2015 contre 297 593 Dinars au 30/06/2014. Cette variation se présente comme suit :

<b>Détail</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Compte d'attente	-	68 922	81 681
CCA	-	20 000	-
Produits à recevoir	145 470	145 470	152 171
Charges constatées d'avance	56 801	63 202	153 352
<b>Total</b>	<b>202 271</b>	<b>297 593</b>	<b>387 205</b>

## **2-6- Liquidités et équivalents de liquidités**

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 525 745 Dinars contre 503 675 Dinars au 30/06/2014. Ce solde se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
- Chèques à encaisser	70 307	205 754	4 340
- Effets à l'escompte	36 872	17 759	29 692
- Effets à encaisser	78 421	186 422	5 644
- Cheque Remis à l'Encaissement	124 864	8 313	215 440
- Banque STB Fonds Social N° 14165 /5	354	-	317
- C C P	23 331	-	4 470
- Banque	168 354	9 559	2 273
- Caisse	23 242	75 869	14 189
<b>Total</b>	<b>525 745</b>	<b>503 675</b>	<b>276 366</b>

## NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 30/06/2015 de 10 669 673 Dinars, contre 13 519 316 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des capitaux propres durant le premier semestre 2015 se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2014	Affectation et imputation	Subvention d'investis- sement	Résultat de l'exercice	31/12/2014
- Capital	26 828 020	-	-	-	26 828 020
- Réserve légale	315 299	-	-	-	315 299
- Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042	-	-	-	2 014 042
- Autres réserves	1 844 109	-	-	-	1 844 109
- Prime d'émission	2 701 820	-	-	-	2 701 820
- Réserve pour fonds social	280 233	-	-	-	280 233
- Modification comptable	-615 246	-	-	-	615 246
- Report à nouveau	-7 729 110	-3 448 315	-	-	- 11 177 425
- Amortissements différés	-9 154 719	-	-	-	9 154 719
- Subvention d'investissement (3-1)	483 184	-	-111 277	-	371 907
- Résultat de l'exercice	-3 448 315	3 448 315	-	-2 738 367	2 738 367
<b>Total</b>	<b>13 519 316</b>	<b>-</b>	<b>-111 277</b>	<b>-2 738 367</b>	<b>10 669 673</b>

#### 3-1 Les subventions d'investissements

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Mvt 2015	Solde au 30/06/2015
Subventions d'investissements	862 962	-	862 962
Résorption SI	379 779	111 277	491 056
<b>Subventions d'investissements nettes</b>	<b>483 183</b>	<b>111 277</b>	<b>371 906</b>

#### 3-2 Résultat par action :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat de la période	-2 738 367	-2 998 325	-3 448 315
Nombre d'actions	5 365 604	5 365 604	5 365 604
<b>Résultat par action</b>	<b>- 0,51</b>	<b>- 0,56</b>	<b>- 0,64</b>

#### **4- LES PASSIFS NON COURANTS**

##### **4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 7 399 830 Dinars au 30 Juin 2015 contre 6 725 508 Dinars au 30 Juin 2014.

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts à long terme	6 657 829	5 770 764	7 211 823
Emprunts Leasing	742 001	954 744	926 432
<b>Total Crédits</b>	<b>7 399 830</b>	<b>6 725 508</b>	<b>8 138 255</b>

## ❖ Emprunts à long terme

Organisme Emprunteur	Montant	Taux d'intérêts	Soldes au 31 décembre 2014				Mouvements 2015				Soldes au 30 juin 2015			
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Échéances impayées	Total	Additions	Remboursements	Reclassements	Échéances impayées 2014	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Échéances impayées 2015	Total
STB	6 164 000	TMM+2%	1 712 222	684 889	0	2 397 111		(0)	(342 444)	(171 222)	1 369 778	513 666	513 667	2 397 111
STB	700 000	TMM+2%	116 667	116 667	0	233 333		(0)	(58 333)	(58 333)	58 333	116 666	58 333	233 333
STB	800 000	TMM+2%	133 333	133 333	0	266 667		0	(66 667)	(66 667)	66 667	133 334	66 667	266 667
STB	2 750 000	TMM+4%	1 604 167	1 145 833	18 444	2 768 444		(76 389)	(458 833)	(705 944)	1 145 333	1 164 777	381 944	2 692 055
AVEN BANK	1 500 000	TMM+2,25%	214 286	214 286	53 571	482 143		(160 715)	(107 143)	(53 571)	107 143	214 286	53 571	375 000
AVEN BANK	496 000	TMM+2%	90 933	99 200	0	190 133		(99 200)	(49 600)		41 333	99 200	0	140 533
AVEN BANK	54 000	TMM+2%	10 242	11 172	0	21 414		(11 172)	(5 586)		4 656	11 172	0	15 828
AVEN BANK	2 500 000	TMM+2,5%	1 722 520	357 611	0	2 080 131		(69 930)	(178 806)		1 543 714	357 611	0	1 901 325
STUCID	1 250 000	TMM+2,25%	108 696	217 391	54 390	380 477		(54 390)	(108 696)	(108 696)	0	217 392	108 696	326 087
BNA	1 220 000	TMM+2%	355 839	203 332	101 666	660 837		(203 332)	(101 666)	(50 833)	254 173	152 499	50 833	457 505
BNA	530 000	TMM+2%	242 921	88 332	44 166	375 419		(66 249)	(44 166)	(44 166)	198 755	88 332	22 083	309 170
BTE	900 000	TMM+2,5%	900 000	(346 239)	0	553 761	1 100 000		(132 055)	0	1 867 945	132 055	0	2 000 000
<b>TOTAL</b>			<b>7 211 825</b>	<b>2 925 808</b>	<b>272 237</b>	<b>10 409 870</b>	<b>1 100 000</b>	<b>(741 377)</b>	<b>(1 653 995)</b>	<b>(1 259 432)</b>	<b>6 657 830</b>	<b>3 200 991</b>	<b>1 255 794</b>	<b>11 114 615</b>

## Emprunts Leasing au 30-06-2015

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
2012	348 390	Matériel et outillage	30 067	3 658	0
2013	350 690	Matériel de transport	86 684	11 515	9 951
2013	365 460	Matériel et outillage	95 949	10 475	24 374
2013	365 470	Matériel et outillage	33 549	3 504	11 506
2013	440 670	Matériel de transport	41 431	4 297	16 653
2013	365 480	Matériel et outillage	198 537	19 969	93 547
2014	438 040	Matériel et outillage	45 109	5 088	25 941
2013	365 490	Matériel et outillage	409 764	38 798	247 467
2013	350 420	Matériel et outillage	222 569	27 435	58 263
2013	386 680	Matériel et outillage	31 067	5 670	1 945
2014	386 970	Matériel et outillage	61 963	11 307	3 878
2014	520 430	Matériel et outillage	43 255	5 418	20 028
2014	538 350	Matériel et outillage	134 441	16 706	65 124
2014	520 440	Matériel et outillage	39 180	5 791	21 406
2014	427 790	Matériel de transport	99 243	16 999	36 007
2014	437 380	Matériel de transport	33 183	3 022	22 754
2014	538 350	Matériel de transport	46 000	5 452	27 994
2014	442 040	Matériel de transport	46 000	4 075	40 415
2015	447 380	Matériel de transport	29 083	5 561	14 748
<b>TOTAL</b>			<b>1 727 074</b>	<b>204 740</b>	<b>742 001</b>

## **5- LES PASSIFS COURANTS**

### **5-1- Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique présente un solde net de 9 000 334 Dinars au 30/06/2015, contre 7 271 845 Dinars au 30/06/2014. Le solde se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Fournisseurs Locaux achats de biens et services	1 627 213	992 619	1 328 593
Fournisseurs retenue de garantie	36 337	2 248	-
Fournisseurs Etrangers achats de biens et services	5 707 764	3 295 021	2 564 791
Fournisseurs Effets à payer locaux	529 250	778 142	725 462
Fournisseurs Effets à payer étranger	166 438	1 693 658	252 582
Fournisseurs Factures non parvenues	1 200 934	944 404	1 250 219
Fournisseurs manquants sur livraison	- 10 777	- 10 777	- 10 777
<b>Provisions</b>	<b>10 777</b>	<b>10 777</b>	<b>10 777</b>
Fournisseurs Avances sur Commandes	- 200 050	- 366 696	- 200 050
<b>Provisions</b>	<b>51 129</b>	<b>51 129</b>	<b>51 129</b>
Fournisseurs avoirs débiteurs	- 118 595	- 118 595	- 118 595
Fournisseurs Charges payées cons d'avance	- 86	- 86	- 86
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 000 334</b>	<b>7 271 845</b>	<b>5 854 046</b>

### **5-2- Autres passifs courants**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à 6 061 703 Dinars et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
- Personnel et comptes rattachés (1)	613 900	784 254	820 174
- Etat et collectivités publiques (2)	3 329 446	1 565 358	2 676 679
- Crédoiteurs divers (3)	2 113 824	1 354 030	1 594 693
- Compte d'attente	4 533	126 533	36 533
<b>Total</b>	<b>6 061 703</b>	<b>3 830 176</b>	<b>5 128 079</b>

(1) Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 30/06/2015 à 613 900 Dinars, il est constitué comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
U G T T	5 123	4 462	6 945
Assurance Groupe	207 166	133 680	164 127
Rémunérations dues au personnel	7 300	203 220	141 738
Salaires reversés à la caisse	9 969	9 969	9 969
Oppositions	52 111	37 650	46 622
Autres dettes personnel	241 938	314 491	365 807
Fonds Social	90 294	80 782	84 964
<b>Total Personnel et comptes rattachés</b>	<b>613 900</b>	<b>784 254</b>	<b>820 174</b>

(2) Le solde de la rubrique « Etat et collectivités publiques » s'élève au 30/06/2015 à 3 329 446 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Impôts sur les Sociétés	26 000	35 000	64 036
Retenue à la Source	262 974	152 488	38 713
Acompte Provisionnelle	-	-	16 310
FOPROLOS	10 110	6 449	109
TCL	45 740	45 740	45 740
Obligations Cautionnées	185 251	478 822	328 127
TVA à payer	476 203	700 695	-
FODEC	75 954	72 768	-
Timbres Fiscaux	874	537	-
Charges Fiscales /congrés Payés	4 839	6 290	7 316
Autres charges fiscales	2 241 501	66 570	2 176 329
<b>Total Etat et Collectivités publiques</b>	<b>3 329 446</b>	<b>1 565 358</b>	<b>2 676 679</b>

(3) : La rubrique « Crédoeurs divers» s'élève au 30/06/2015 à 2 113 824 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
CNSS	1 368 859	861 307	1 178 644
CAVIS	44 263	9 413	14 441
Crédoteurs divers	12 006	12 006	12 006
Charges à payer	260 800	372 672	211 503
Charges à payer/ Prov /congrés Payés	45 896	59 659	69 394
Produits constatés d'avance	-	38 973	8 706
Compte Courant Associés	382 000	-	100 000
<b>Total Crédoeurs divers</b>	<b>2 113 824</b>	<b>1 354 030</b>	<b>1 594 693</b>

### **5-3-Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 28 029 630 Dinars au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Effets de mobilisation de financement des stocks	3 250 000	2 350 000	2 650 000
Effets de mobilisation Crédit Exportations	840 000	710 000	770 000
Autres effets	12 181 815	10 042 741	10 993 069
Emprunts à moins d'un An Principal	4 457 164	5 174 538	3 198 247
Emprunts à moins d'un An Leasing	449 516	320 361	405 017
Intérêts Courus	353 725	125 885	128 660
<b>Total Emprunt et Autres Dettes Financières</b>	<b>21 532 221</b>	<b>18 723 526</b>	<b>18 144 993</b>
Banques	6 497 409	6 912 556	6 855 939
<b>Total Emprunts et Autres Dettes Financières</b>	<b>28 029 630</b>	<b>25 636 082</b>	<b>25 000 932</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 6-1-Revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 12 634 927 Dinars au terme du premier semestre 2015 contre 15 088 104 Dinars au titre du premier semestre 2014. Les revenus se détaillent au 30/06/2015 comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Ventes produits fabriqués	12 993 839	15 191 064	28 647 307
Ventes Exportations	180 235	593 279	604 964
Ventes de Produits en Suspension de TVA	39 994	8 910	127 369
Travaux Services Déchets et sous Produits	12 197	23 986	54 907
Travaux Services Déchets et sous Produits à l'export	215	-	512
Ventes déchets à l'exportation	82 000	102 500	263 700
<b>Total Revenus Bruts</b>	<b>13 308 480</b>	<b>15 919 739</b>	<b>29 698 759</b>
Réductions Sur Ventes	- 673 553	-831 635	-2 197 525
<b>Revenus Nets</b>	<b>12 634 927</b>	<b>15 088 104</b>	<b>27 501 234</b>

### 7-1- Les achats de matières premières consommées

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 6 129 178 Dinars au 30 Juin 2015. Ils se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Achats matières premières Locales	976 665	1 046 612	1 696 857
Achats matières premières Etrangères	4 384 041	3 739 211	2 837 875
Achats Pièces Composantes Locales	280 777	338 225	669 607
Achats Pièces Composantes Etrangères	401 164	629 066	6 917 861
Frais sur achats Etrangers	237 451	271 570	590 100
<b>Total achats Matières Premières</b>	<b>6 280 099</b>	<b>6 024 684</b>	<b>12 712 301</b>
Stock Initial matières premières	3 002 836	3 101 825	3 101 825
Stock Initial pièces composantes	3 859 729	4 500 991	4 500 991
Stock Initial en douanes	1 109 419	1 966 590	1 966 590
<b>Stock Initial Matières premières</b>	<b>7 971 984</b>	<b>9 569 406</b>	<b>9 569 406</b>
Stock Final matières premières	- 2 788 177	-3 305 128	-3 002 836
Stock Final Pièces Composantes	- 4 231 690	-3 969 009	-3 859 729
Stock Final en Douanes	- 1 103 038	-934 773	-1 109 419
<b>Stock final Matières premières</b>	<b>- 8 122 906</b>	<b>-8 208 910</b>	<b>-7 971 984</b>
<b>Total</b>	<b>6 129 178</b>	<b>7 385 180</b>	<b>14 309 723</b>

### **7-2- Les achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 805 966 Dinars au 30 Juin 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>42004</b>
Achats Matières Consommables Locales	176 883	273 409	545 619
Achats Matières Consommables Etrangères	365 774	1 281 463	952 651
Achats d'emballages	123 166	299 050	576 492
<b><i>Total achats</i></b>	<b>665 824</b>	<b>1 853 921</b>	<b>2 074 763</b>
Stock Initial Matières Consommables	2 742 466	2 848 021	2 848 021
Stock Initial Emballages	562 494	535 541	535 541
<b><i>Stock Initial Matières consommables</i></b>	<b>3 304 960</b>	<b>3 383 562</b>	<b>3 383 562</b>
Stock Final Matières Consommables	- 2 615 710	-2 738 724	-2 742 466
Stock Final Emballages	-549 108	-545 795	-562 494
<b><i>Stock Final Matières consommables</i></b>	<b>- 3 164 818</b>	<b>-3 284 519</b>	<b>-3 304 960</b>
<b>Total</b>	<b>805 966</b>	<b>1 952 965</b>	<b>2 153 365</b>

### **7-3- Les charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent un montant de 3 013 420 Dinars au titre de premier semestre 2015, contre 3 440 794 Dinars au titre du premier semestre 2014. Ces charges se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Salaires et compléments de salaires	2 563 359	2 956 372	6 431 170
Autres Charges Sociales (CNSS et autres)	450 061	484 423	1 276 717
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 013 420</b>	<b>3 440 794</b>	<b>7 707 887</b>

#### **7-4- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique totalise un solde de 1 923 762 Dinars au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Dotation aux amortissements Immo. Incorporelles	14 511	35 343	97 384
Dotation aux amortissements Immo. Corporelles	1 096 994	1 029 320	2 099 988
Dotation aux provisions dépréciation des Titres	-	-	8 106
Dotation aux provisions dépréciation des Stock	-	-	51 946
Dotation aux provisions dépréciation des Créances, effets et chèques impayés	263 032	-	1 749
Dotations aux provisions charges à répartir	549 225	758 660	1 220 657
Reprises sur provisions dépréciation créances	-	-	-6 963
Reprises sur provisions débiteurs divers	-	-	-
Provision pour dépréciation risques et charges	-	-	80 000
<b>Dotation aux amortissements et aux provisions</b>	<b>1 923 762</b>	<b>1 823 323</b>	<b>3 552 866</b>

#### **7-5- Les autres charges d'exploitation**

Cette rubrique présente un total de 1 488 820 Dinars au titre du premier semestre 2015, détaillée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	503 306	525 082	1 010 811
Services Extérieurs	262 681	293 440	731 318
Autres Services Extérieurs	543 937	438 346	1 015 454
Charges diverses Ordinaires	82 189	70 039	307 809
Impôts et Taxes	100 567	86 869	196 218
Transfert des Charges	- 3 860	-	-124 394
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>1 488 820</b>	<b>1 413 777</b>	<b>3 137 216</b>

## **7-6- Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 382 474 Dinars au 30/06/2015. Ces charges sont ventilées comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
Frais d'escomptes	237 577	318 179	525 244
Commissions sur ouverture d'accréditifs	1 292	5 284	7 486
Echelles d'Intérêts	315 974	247 855	542 887
Intérêts sur crédits financement des stocks	88 271	72 642	164 579
Intérêts sur crédits financement exports	19 575	21 383	48 284
Autres Frais	396 547	475 183	1 037 681
Intérêts sur Obligations Cautionnées	15 663	17 025	30 421
Escomptes Accordés	47 690	71 811	125 099
Intérêts sur Crédit moyen terme	434 646	374 957	701 286
Pertes de changes/Fournisseurs	140 454	371 573	473 119
<b>Total Charges financières</b>	<b>1 697 690</b>	<b>1 975 893</b>	<b>3 656 086</b>
Revenus des Valeurs Mobilières / Dividendes	-64 548	-96 102	-215 850
Gains de Change	-250 668	-166 597	-198 207
<b>Total des produits financiers</b>	<b>-315 216</b>	<b>-262 699</b>	<b>-414 057</b>
<b>Total</b>	<b>1 382 474</b>	<b>1 713 194</b>	<b>3 242 029</b>

# NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les notes liées à l'état de flux de trésorerie au 30 Juin 2015 peuvent se présenter comme suit :

<b>8-1 Amortissements et provisions :</b>	<b>1 374 537</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 511
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 096 994
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-
- Dotation aux provisions dépréciation des stocks	-
- Dotation aux amortissements titre	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	263 032
<b>8-2 Résorption des charges à répartir :</b>	<b>549 225</b>
- Dotations aux amortissements des charges à répartir	549 225
<b>8-3 Variation du besoin en fonds de roulement:</b>	<b>1 865 279</b>
- Variation des stocks	986 919
- Variation du poste clients & comptes rattachés	-3 369 070
- Variation du poste autres actifs courants	167 518
- Variation du poste fournisseurs & comptes rattachés	3 146 288
-Variation du poste autres passifs courants	933 624
<b>8-4 Encaissements emprunts:</b>	<b>17 387 780</b>
Crédits leasing	29 083
Crédits BTE	1 100 000
Billets de Trésorerie	4 600 000
Concours Avances sur marchés	25 000
Concours Financement Stocks	4 400 000
Concours Financement Exports	1 264 613
Financement devises	3 874 559
Autres concours à court terme	2 094 526
<b>8-5 Décaissements emprunts:</b>	<b>14 738 977</b>
Remboursement BNA	269 581
Remboursement STUSID	104 328
Remboursement STB	76 389
Remboursement AMEN	-
Remboursements Crédit Leasing	160 732

Remboursement Billets de Trésorerie	4 900 000
Concours avances sur marchés	75 000
Concours Financement Stocks	3 800 000
Concours Financement Exports	920 000
Financement devises	4 432 947
Autres concours à CT	-

### 8-6 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de la période se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	525 745	503 675	276 366
Découvert bancaires	6 497 409	6 912 556	6 855 939
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>-5 971 664</b>	<b>-6 408 881</b>	<b>-6 579 573</b>

**NOTE 9-1 : Tableau de passage des charges par destination**  
**aux charges par nature**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommées	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	12 918 665	7 282 042	2 694 184	1 646 219	1 296 220
Frais d'administration	871 458		481 165		390 293
Autres charges d'exploitation	207 393			177 543	29 851
Autres charges	1 514 249				1 514 249
<b>Total général</b>	<b>15 511 765</b>	<b>7 282 042</b>	<b>3 175 349</b>	<b>1 823 762</b>	<b>3 230 612</b>

**NOTE 9-2 : PARTIES LIEES**

Au 30 Juin 2015 les parties liées identifiées se présentent comme suit :

- **MIDCO (ex-AMS Trading)** : La société MIDCO (ex-AMS Trading) est une société à responsabilité limitée, créée en 2009. La société a pour objet la vente en détail de tous les articles de robinetterie et tous articles de ménage. Au 30 Juin 2015 les ventes de marchandises effectuées par MIDCO (ex-AMS Trading) au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent à 685 Dinars en hors taxes.
- **LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL « LMC »** : La société a pour objet l'audit économique et administratif ainsi que le conseil et la formation des entreprises, les services rendus par « L.M.C » au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 30 Juin 2015 sont valorisés à 20 082 Dinars en hors taxes.
- Société **AURES AUTO** : Créée en 1990, la société AURES AUTO ayant pour objectif primordial la réintroduction de la marque Citroën aux chevrons sur le marché tunisien des voitures. les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 30 Juin 2015 sont valorisés à 3 865 Dinars en hors taxes.
- Société **MAZDA** : œuvre dans la commercialisation de véhicules et de pièces de rechange de la marque MAZDA. Les services rendus par cette société au profit de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 30 Juin 2015 sont valorisés à 618 Dinars en hors taxes.
- Société **AUDIO COM** : œuvre dans la distribution de Matériel audiovisuel et informatique. Les acquisitions de matériel informatique auprès de cette société, par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » au 30 Juin 2015 se sont élevées à 6 370 Dinars en hors taxes.

## NOTE 9-2 : ENGAGEMENT HORS BLAN

Type d'engagement	Partie engagée	Valeur totale	Encours au 30/06/2015	Tiers (créanciers)	Observations
-------------------	----------------	---------------	-----------------------	--------------------	--------------

### A. Garanties personnelles

Cautions personnelles et solidaires	Mr Mohamed LOUKIL	2 140 000	2 140 000	STUSID	Crédits de gestion
	Mr Bassem LOUKIL	2 140 000	2 140 000	STUSID	Crédits de gestion
		6 164 000	2 397 111	STB	Emprunt à long terme
		700 000	233 333	STB	Emprunt à long terme
		800 000	266 666	STB	Emprunt à long terme
		2 750 000	2 692 055	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
		2 500 000	1 901 325	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		1 500 000	375 000	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	156 361	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 050 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
		1 220 000	457 505	BNA	Emprunt à long terme
		530 000	326 087	BNA	Emprunt à long terme
	Société AURES AUTO	1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
Société AURES AUTO	3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion	

### B. Garanties réelles

Hypothèque Rang utile	AMS	6 164 000	2 397 111	STB	Emprunt à long terme
		700 000	233 333	STB	Emprunt à long terme
		800 000	266 666	STB	Emprunt à long terme
		3 000 000	2 692 055	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
		2 500 000	1 901 325	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		1 500 000	375 000	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	156 361	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 940 000	3 010 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	BTE	Emprunt à long

					terme
		2 050 000	2 791 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	326 087	STUSID	Emprunt à long terme
		2 000 000	2 000 000	BT	Crédits de gestion
		3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion
Nantissement	AMS	6 164 000	2 397 111	STB	Emprunt à long terme
		700 000	233 333	STB	Emprunt à long terme
		800 000	266 666	STB	Emprunt à long terme
		3 000 000	2 692 055	STB	Emprunt à long terme
		3 640 000	6 240 000	STB	Crédits de gestion
		1 500 000	375 000	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		550 000	156 361	AMEN BANK	Emprunt à long terme
		2 940 000	3 290 000	AMEN BANK	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	BTE	Emprunt à long terme
		2 050 000	2 791 000	BTE	Crédits de gestion
		1 600 000	2 240 000	TQB	Crédits de gestion
		2 000 000	2 000 000	ATTIJARI BANK	Crédits de gestion
		1 220 000	457 505	BNA	Emprunt à long terme
		530 000	309 170	BNA	Emprunt à long terme
		1 500 000	2 030 000	BNA	Crédits de gestion
		1 250 000	326 087	STUSID	Emprunt à long terme
		2 000 000	2 000 000	BT	Crédits de gestion
		3 120 000	3 525 000	BH	Crédits de gestion

### C. Cautionnement

Cautions provisoires			0		
Cautions définitives			834 571		
Cautions de garantie			0		
Cautions pour admission temporaire			50 000		

**D. Effets escomptés non échus**

Effets à l'escompte			582 582	BH	
Effets à l'escompte			168 048	TQB	
Effets à l'escompte			359 721	AMEN BANK	
Effets à l'escompte			1 022 164	BTE	
Effets à l'escompte			701 894	ATTIJARI BANK	
Effets à l'escompte			233 339	BNA	
Effets à l'escompte			620 988	BT	

**E. Autres**

Accréditifs			2 920 790		
Obligations cautionnées (Engagements reçues)			115 720		
Financements en devises			3 767 202		
Traite avalisée			372 933		

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES  
AU 30 JUIN 2015.**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS » et en exécution de la mission qui nous a été confiée par la Direction Générale de la société, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la dite société arrêtés au 30 Juin 2015.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015, font apparaître un total net de bilan de 61 477 Mille Dinars et un résultat déficitaire de 2 738 Mille Dinars.

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte, essentiellement, des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit, donc, un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

**1-** Notre examen des états financiers arrêtés au 30 Juin 2015, a été limité par les éléments suivants :

- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique des « Outillages Spéciaux » totalisant au 30 Juin 2015, une valeur brute de 10 042 925 Dinars et une valeur comptable nette de 2 425 413 Dinars. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 30 Juin 2015.
- Conformément à la Norme Comptable NC 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles.

Ainsi et afin de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange qui s'élève au 30 Juin 2015 à 1 628 046 Dinars pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir les amortissements au même titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent.

- 2- La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a été soumise à une vérification fiscale qui a abouti à un redressement pour un montant de 895,8 KDT dont 524,4 KDT de pénalités. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant ses oppositions aux résultats de la vérification. L'issue finale de cette taxation ne peut actuellement être anticipée. Pour couvrir ce risque, la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –A.M.S » a constitué une provision de 142 KDT.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS », annexés au présent avis, ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société arrêtée au 30 Juin 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que pour le calcul des coûts de production des stocks de produits finis et en cours, les coûts des unités d'œuvre relatifs aux frais de main d'œuvre et frais de fabrication (ateliers intervenant directement ou indirectement dans le processus de fabrication) sont calculés sur la base des données de l'exercice 2014.

Il est à signaler que, les capitaux propres de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » s'élèvent, au 30 Juin 2015, à 10 669 673 DT soit, une perte de plus que 50% du capital. Ainsi et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou procéder à la réduction du capital d'un montant égal à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**Tunis, le 06 Octobre 2015**

**C.M.C-DFK International**  
**Hichem AMOURI**

**F.M.B.Z-KPMG Tunisie**  
**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**